

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le vingt et un novembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Haute Vallée du Thoré s'est réuni à la mairie de Saint Amans Valtoiret sous la présidence de Monsieur Philippe Barthès.

**Présents** : Alain Amalric, Philippe Barthès, Claude Corbaz, Stéphanie Benoit, Michel Bourdel, Joël Cabrol, Isabelle Calas, Guy Cathala, Danièle Escudier, Marjoleine Fabre, Serge Lafon, Daniel Peigné, Bernard Prat, Monique Ribot, Michèle Vincent, Maria Gers, Florent Gutkin

**Excusés avec pouvoir** : Jean-Luc Farenc pouvoir à Joël Cabrol, Bernard Prat pouvoir à Isabelle Calas

**Excusé** : Jacques Assémat

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la précédente séance
- Opérations façades
- Validation de la convention avec le CAUE (études sur l'intégration paysagère des zones industrielles)
- Autorisation de versement des aides de l'agence de l'eau aux particuliers ayant réalisés leurs travaux pour l'amélioration du SPANC
- Intégration PETR Hautes Terres d'Oc
- Avenant au contrat avec l'agence de communication
- Fonds de concours

1. Validation du compte-rendu de la dernière séance : pas d'objections

2. Opérations façades

Le conseil a décidé d'accorder le paiement de :

- D'une subvention pour la réfection de la façade à M. Anthony Bonnet pour des travaux effectués au lieu-dit Le Peyral à Rouairoux, pour un montant de 1 330 €
- D'une subvention pour la réfection de la façade à M. Christian Mateos, pour des travaux effectués au 9 rue de la maison du berger à Bout-du-Pont-de-l'Arn, pour un montant de 861 €.

3. Validation de la convention avec le CAUE (études sur l'intégration paysagère des zones industrielles)

Dans le cadre du diagnostic du PLUi, plusieurs remarques des personnes publiques associées ont été faites sur la qualité de l'intégration paysagère des entrées de villages et des ZAE. Suite à ces commentaires, et afin d'améliorer ces « points noirs », le CAUE va réaliser une étude sur l'intégration paysagères de ces zones.

4. Autorisation de versement des aides de l'agence de l'eau aux particuliers ayant réalisés leurs travaux pour l'amélioration du SPANC

Suite au diagnostic fait par Veolia sur les installations d'assainissement non collectif, les élus ont souhaité travailler avec l'Agence de l'eau pour permettre à certains habitants de bénéficier d'une aide pour changer leur système d'assainissement. L'aide est attribuée aux habitants selon ces conditions :

- la commune a mis en place son zonage de l'assainissement,

- le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a réalisé la totalité des diagnostics des installations sur son territoire,
- l'installation à réhabiliter ou à remplacer :
  - est clairement identifiée comme ayant un impact sanitaire et/ou environnemental avéré (écoulement d'eaux usées non traitées sur la voie publique ou sur des parcelles contigües, pollution de ruisseaux),
  - ne concerne pas une vente immobilière,
  - concerne un logement antérieur au 6/5/1996 et utilisé par son propriétaire comme logement principal (résidences en location ou secondaires non éligibles),
    - votre projet de réhabilitation est inscrit dans le cadre d'un programme groupé et cohérent de réhabilitation (opération groupée)
    - la filière mise en œuvre est conforme à la réglementation en vigueur.

Deux habitants ont fait la demande et ont pu bénéficier du versement de ces aides à ce jour.

#### 5. Intégration PETR Hautes Terres d'Oc

Vu les différents documents de programmation stratégique et financière associant la communauté de communes de la haute vallée du Thoré au pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) des hautes terres d'Oc (programme leader, contrat unique régional, pôle de nature Massif central),

Vu la rédaction d'un contrat de ruralité réunissant la CCHVT et le PETR des hautes terres d'Oc,

Vu les objectifs et la stratégie de développement de la ruralité portés par le PETR des hautes terres d'Oc s'accordant avec le projet de territoire soutenu par la CCHVT,

Vu les similitudes géographiques et les problématiques qui y sont liées entre le PETR des hautes terres d'Oc et la CCHVT,

Vu les objectifs communs entre les différents documents d'urbanisme en cours dans chaque structure,

Vu les statuts autorisant la Communauté de Communes à adhérer à un syndicat mixte par simple délibération du Conseil de Communauté à la majorité absolue des suffrages exprimés dans le but de lui déléguer une ou plusieurs compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, d'adhérer au pôle d'équilibre territorial et rural des Hautes Terres d'Oc.

#### 6. Avenant au contrat avec l'agence de communication

Etant donné que la mission de communication confiée à l'agence Inconito n'est pas encore terminée, il est proposé de prolonger le contrat avec l'agence jusqu'à fin mars.

#### 7. Fonds de concours

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- accepte d'attribuer les fonds de concours suivants :
- Lacabarède :
  - Remplacement des anciens feux tricolores par feux tricolores à LED  
Montant total HT : 4 039,70€ HT
- St Amans Valtoiret :
  - Travaux de sécurisation de l'entrée du village  
Montant total HT : 50 000€ HT
- Labastide-Rouairoux :
  - Achat de stands modulables  
Montant total HT : 7 168,33€ HT

Les fonds de concours ne seront payés qu'au vu des factures définitives

Questions diverses :

Eau et assainissement : Concernant le transfert de la compétence eau et assainissement, la communauté de communes va s'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage. Pour cela, le Département et l'Agence de l'eau vont accompagner la CCHVT pour la rédaction du dossier de consultation aux entreprises. L'appel à candidature sera lancé début décembre.

Protection des captages : il est rappelé aux communes concernées de prévoir (si cela n'a pas été déjà fait) le passage du laboratoire d'analyse pour les analyses qui n'ont pas pu être faites cet été.

Collecte des déchets : suite à plusieurs échanges avec la communauté d'agglomération Castres-Mazamet, le Président précise que le nouveau tracé de la collecte sera communiqué fin décembre. En effet, le découpage de cette nouvelle tournée n'est pas encore arrêté car le Président souhaite revoir le partage des secteurs entre le Rialet et le Vintrou pour qu'une logique soit trouvée.

Candidature TEPCv v2 : il est proposé une liste de projets aux élus concernant la seconde candidature de la CCHVT à l'appel à projet territoire à énergie positive pour la croissance verte. La liste des projets acceptée par les élus est la suivante :

- projets en faveur d'une mobilité durable : bornes de recharge de voitures électriques, achat de VTT électriques, étude sur la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'éco-mobilité
- rénovations de friches : étude et requalification
- rénovation de bâtiments et hébergements
- mise en place de chaufferie bois
- éclairage public
- actions en faveur de l'éducation à l'environnement et de la mise en valeur des paysages

Piscine :

Les entrées pour la piscine (ligne d'eau) seront prises en charge par la communauté de communes de la haute vallée du Thoré. Le transport reste à la charge des écoles.